



**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO-MÉDITERRANÉENNE**



TROISIÈME SESSION PLÉNIÈRE
Tunis, 16-17 mars 2007

**DÉCLARATION FINALE
DE LA PRÉSIDENTE**

المجلس البرلماني الأورو-متوسطي
Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne
Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly

Troisième session
Tunis 16-17 Mars 2007

Déclaration Finale de la Présidence

La troisième session de l'Assemblée Parlementaire Euro Méditerranéenne (A P E M) s'est tenue à Tunis, les 16 et 17 mars 2007, sur invitation de la Chambre des Députés Tunisienne et sous la présidence de Mr Fouad MEBAZAA, Président de la Chambre des Députés Tunisienne et Président de l'APEM, en présence des invités d'honneur :

- Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de la République Tunisienne;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes;
- Monsieur le Ministre Adjoint aux Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne Chargé des Affaires Européennes;
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe;
- Monsieur le Directeur Exécutif de la Fondation Euro Méditerranéenne "Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures";
- Monsieur le Conseiller Principal à la commission Européenne chargé de la coopération Régionale

et les Membres de l'APEM (liste des participants jointe).

L'Assemblée Parlementaire Euro Méditerranéenne (A P E M) estime que les résultats du processus de Barcelone sont en deçà des objectifs définis, et réitère l'engagement des parlementaires Euro- Méditerranéens à concrétiser ce processus.

Dans ce cadre, des discussions ont porté au sein des commissions, du groupe de travail de l'APEM et du comité Ad hoc sur les droits de la femme dans les pays Euro Méditerranéens, ainsi que pendant la séance plénière, sur le terrorisme, la situation au Proche-Orient, le dialogue des civilisations et des religions, la migration et le développement économique et social.

Sur la base des discussions et des recommandations adoptées, l'APEM :

- Réaffirme que le conflit arabo- israélien ne pourra être réglé que par un règlement équitable, global et durable du conflit israélo-palestinien ainsi que sur les volets israélo-libanais et israélo-syrien, respectant tous les termes de référence énoncés lors de la conférence de Madrid y compris le principe de l'échange des territoires contre la paix fondé sur les résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies et la feuille de route;

- Considère que la situation de la population palestinienne exige de continuer à lui assurer, en collaboration avec la communauté internationale la fourniture de l'aide humanitaire essentielle et de renforcer les institutions palestiniennes ;

- Salue la prorogation du Mécanisme International Temporaire (MIT) et demande le renforcement de ses ressources et la prolongation de sa durée d'application pour la période nécessaire;

- Condamne et exprime sa plus ferme indignation face à l'arrestation du Président du Conseil Législatif Palestinien Mr. AZIZ DWEIK et celle des membres du gouvernement palestinien et des membres du Conseil Législatif palestinien et demande leur libération immédiate;

- Condamne l'enlèvement des soldats israéliens et demande par ailleurs leur libération immédiate ainsi que celle de tous les prisonniers politiques palestiniens, en commençant par les femmes et les mineurs ;

- Salue la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale, et ne doute pas qu'il s'engagera sur un programme qui reflète les principes du Quartette, espère que cet accord puisse mettre fin une fois pour toutes aux affrontements armés et demande aux deux parties de faire tout leur possible pour endiguer la violence et maintenir et étendre le cessez-le feu ; demande à Israël, conformément à la décision de la Cour Internationale de Justice, d'arrêter de construire le mur de séparation ;

- Se réjouit des résultats de la conférence internationale sur le Liban du 25 Janvier 2007 et soutient tous les efforts visant à la reconstruction du

Liban et insiste sur le rôle positif que peut jouer un Liban démocratique et souverain dans la mise en œuvre d'une solution à la crise au Proche-Orient et dans le développement du partenariat Euro –Méditerranéen;

- Estime que tout acte terroriste n'est admissible en aucune circonstance et ne saurait expliquer la poursuite d'objectifs politiques ou religieux et que la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier la stigmatisation d'aucune culture, civilisation ou religion en particulier;

- Prend acte de l'existence de seize conventions et protocoles internationaux sur la lutte contre le terrorisme et appelle tout les Etats ne les ayant pas encore ratifiés à le faire dans les plus brefs délais;

- Appelle à la tenue d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU pour élaborer un code mondial de bonne conduite pour la lutte contre le terrorisme, facilitant un dialogue responsable en vue d'instaurer un dénominateur commun pour la lutte contre ce phénomène d'une façon équitable;

- Estime nécessaire de promouvoir la coopération de la communauté internationale pour la lutte contre le terrorisme et éradiquer ses causes profondes sur la base d'une approche globale de dialogue et de solidarité et de développement ;

- Demande aux pays partenaires et aux institutions du processus de Barcelone de coopérer plus étroitement afin d'envisager des solutions concrètes au problème des mines terrestres et des mines antipersonnelles sur le territoire de plusieurs Etats de la région, tels que l'Egypte, la Jordanie, le Liban, la Tunisie et l'Algérie, tant sur le plan humanitaire qu'économique et environnemental;

- Estime qu'un plan de financement réaliste du programme de coopération devrait être examiné et demande que les efforts, dans le cadre des négociations intergouvernementales soient intensifiés afin de mieux répondre aux besoins des pays affectés par les mines terrestres et les mines antipersonnelles;

- Souligne que la lutte pour l'éradication de la pauvreté à travers la

réalisation des OMD et l'application de la déclaration du Millénaire doit absolument être au centre de toutes les politiques Euro Méditerranéennes et des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux axés sur le développement et soutient la création d'un Fond Euro Méditerranéen de solidarité afin d'aider les pays du partenariat de contribuer à la réalisation des objectifs relatifs à la réduction de l'extrême pauvreté, la famine, les maladies dangereuses et contagieuses, ainsi que l'amélioration de la santé reproductive et la généralisation de l'enseignement primaire ;

- Félicite les quatre Etats membres de l'UE qui remplissent actuellement l'objectif de 0.7 du RNB consacré à l'aide et encourage les Etats membres de l'Union Européenne à poursuivre leurs efforts pour élever leurs niveaux d'aide au développement;

- Encourage les autorités publiques des pays partenaires à poursuivre leurs importants efforts en matière d'éducation, et invite à cet égard les pays partenaires et les Etats membres de l'UE à consacrer un quota substantiel des dépenses publiques à l'éducation nationale, d'accorder une attention particulière à l'éducation des filles, et veiller à l'application de l'objectif annoncé par la Commission de « majorer de 50% au moins la part de la coopération financière consacrée à l'enseignement à partir de l'année 2007 »,

- Insiste pour que les questions liées à l'environnement, soient abordées de manière adéquate au niveau national et régional afin de contribuer à la réalisation de l'OMD en intégrant expressément l'environnement et le développement durable dans les documents stratégiques nationaux et régionaux et dans les différents programmes Euro- Méditerranéens de coopération;

- Réaffirme le caractère central de la mer Méditerranée dans sa double signification d'élément-symbole unissant des peuples et des cultures différents, et de ressource environnementale à protéger ;

- Demande aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires de lutte contre les menaces écologiques liées aux activités de l'homme qui accroissent la désertification, la sécheresse, et la pollution des sols;

- Encourage les pays méditerranéens partenaires et l'Union Européenne à avancer vers une harmonisation de leurs positions dans le cadre des négociations de l'OMC, ce qui permettra d'aboutir à la construction d'une politique agricole commune Euro- Méditerranéenne intégrant véritablement les deux rives de la Méditerranée;

- Demande l'engagement d'une nouvelle initiative entre les Etats membres et ses partenaires Euro- Méditerranéens ayant pour objectif la

transformation de la FEMIP en Banque Euro Méditerranéenne d'investissement et de développement; à cette fin, renouvelle l'appel pour élaborer les études nécessaires relatives à la transformation de FEMIP en une Banque Euro Méditerranéenne de Développement en collaboration avec la BEI, vu l'importance de cette Banque dans le renforcement du secteur privé et le développement de l'investissement dans la région;

- Met en exergue le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions qui représente une priorité absolue, à valoriser en premier lieu vers une connaissance et un développement de plus en plus approfondis des relations culturelles basées sur la confiance et la coopération mutuelle;

- Sollicite un rôle propulseur des Parlements des pays de l'Euromed dans la phase de mise en œuvre et d'application concrète de la Convention sur la protection et la promotion des diversités des expressions culturelles adoptées par la 33^{ème} conférence de l'UNESCO en 2005;

- Souligne l'importance de renforcer et de valoriser le rôle du patrimoine culturel méditerranéen pour qu'il devienne de plus en plus un outil du dialogue et le propulseur du développement économique et social pour les pays de la région euro- méditerranéenne;

- Relève avec satisfaction que dans les récents actes de la Commission Européenne il ressort que pour répondre opportunément aux défis présents, le dialogue interculturel se doit de devenir une priorité durable et visible pour l'Union européenne;

- Ayant rappelé les principes fondamentaux de la Convention de l'UNESCO de 1972, concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye 14 Mai 1954) ainsi que les décisions du Comité du patrimoine mondial lors de sa dernière session à Vilnius en 2006, rappelle la nécessité de protéger les sites, inscrits sur la liste du patrimoine mondial et sur la liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO, situés sur les Territoires intéressés par les conflits actuellement en cours, notamment le développement récent dans la vieille ville de Jérusalem, dans le plein respect des communautés résidentes et du droit international ; dans ce contexte se réjouit de la décision du directeur régional de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura d'envoyer une mission technique dans la vieille ville de Jérusalem et accueille favorablement le rapport mis au point le 12 Mars 2007 par l'UNESCO à l'issue de sa mission ;

- Manifeste son plein soutien au développement du parcours partagé dans l'enseignement supérieur et aux différentes formes de plus en plus larges de coopération inter- universitaire, en tant qu'outils fondamentaux pour consolider des valeurs communes parmi les jeunes des deux rives de la méditerranée, et ceci par la création d'une université Euro- Méditerranéenne ;

- Estime que la migration internationale est une composante clé des processus de mondialisation et qu'elle représente un potentiel précieux de croissance et de développement, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine;

- Invite les Parlements à solliciter leurs gouvernements respectifs à signer les outils juridiques internationaux relatifs aux migrants et notamment la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990;

- Invite les Parlements et les Gouvernements Euro Méditerranéens à mettre l'accent sur la promotion de l'intégration et sur la reconnaissance de la diversité en lançant des campagnes d'information et de sensibilisation pour une meilleure compréhension des migrations en mettant en exergue la contribution positive des immigrants dans les sociétés d'accueil;

- Invite les Parlements et les Gouvernements à promouvoir l'intégration des femmes immigrées, à assurer la protection de leurs droits et mettre en œuvre la pleine égalité entre les genres en tant que droit humain fondamental;

- Appelle d'urgence à l'amélioration des conditions de la femme dans les pays Euro- Méditerranéens compte tenu du fait que ces droits font partie des droits fondamentaux de l'être humain et que leur respect est une nécessité pour le fondement de l'égalité et la démocratie et pour la réussite des objectifs politiques et économiques du processus de Barcelone à travers les révisions des lois dans les pays partenaires et appelle à la mise en place d'un plan d'action pour trouver les moyens financiers comme le stipule le plan d'action de la première réunion des ministres pour le droit de la femme dans les pays Euro- Méditerranéens tenue à Istanbul les 14 et 15 novembre 2006.

Les participants ont exprimé leurs remerciements sincères à la République Tunisienne et à la Chambre des Députés pour leur hospitalité et l'excellente organisation de la troisième session de l'APEM. Ils ont exprimé leurs remerciements particuliers à Mr Fouad MEBAZAA Président de l'APEM, pour ses efforts dévoués durant le mandat de sa Présidence;

L'Assemblée a chargé son Président de faire suivre cette déclaration, de même que les annexes y joints aux Présidents des Parlements et aux Gouvernements des pays membres du Processus de Barcelone et à toutes les institutions participantes.